

JOURNÉES PORTES OUVERTES VIRTUELLES : FOIRE AUX QUESTIONS

ORIENTATION

- Où peut-on trouver des renseignements sur Parcoursup ?

Pour toutes informations, pour comprendre le fonctionnement de la plateforme, découvrir l'ensemble des formations ou encore obtenir des renseignements sur les dates des portes ouvertes, le nombre de place par filière de formation, les critères de sélection...RDV directement sur le plateforme Parcoursup (<https://www.parcoursup.fr/>)

Les lycéens peuvent également être accompagnés dans l'utilisation de la plateforme par les chefs d'établissements, les professeurs principaux et les Psy EN (psychologues de l'éducation nationale).

Enfin, les structures dédiées telles que le CIO (centre d'information et d'orientation) ou le service OSE (orientation stage emploi) de l'université de Franche-Comté peuvent également apporter des renseignements complémentaires.

- La spécialité choisie en terminale est-elle importante pour l'inscription à l'université ?

Les enseignements de spécialités choisis en première et terminale peuvent s'avérer être des prérequis essentiels dans certaines licences (particulièrement les spécialités scientifiques dans les licences scientifiques). Toutefois, la réforme du bac général a été pensée dans le but de ne plus raisonner en termes de filières. Ainsi, le choix des spécialités n'influe pas nécessairement sur l'inscription et la réussite dans un grand nombre de licences. Avant de s'engager dans une formation, il est donc important de prendre en compte les attentes de chaque licence, indiquées sur le site Parcoursup notamment pour les élèves issus des filières technologiques.

- La licence se déroule-t-elle sous forme d'un tronc commun ou est-ce déjà une spécialisation ?

L'enseignement universitaire est généraliste au départ et tend à une spécialisation progressive. Les premières années de licence consistent à donner un "bagage" commun aux étudiants en amont du choix de leur spécialisation. Cependant pour certaines licences comme STAPS, AES, science de la vie par exemple il est possible de choisir dès le départ des parcours spécifiques et adaptés aux masters visés.

- Est-il possible de se réorienter en cours d'année ?

Sous certaines conditions, la réorientation entre les deux semestres est possible. Cependant ce n'est pas automatique et dépend de chaque responsable de scolarité. Cette demande doit intervenir au cours du 1^{er} semestre (généralement entre mi-novembre et mi-décembre pour la plupart des licences). Le service orientation stage emploi propose un dispositif spécifique d'accompagnement pour la réorientation.

Plus d'informations : ose@univ-fcomte.fr

- Quelle est la poursuite d'études possible après une licence ?

La licence est le premier grade universitaire. La suite logique est le master (recherche ou professionnel). Il est également possible, à la fin de la licence (L2 éventuellement), de changer d'orientation et de poursuivre ses études vers des écoles d'ingénieurs ou de commerce par exemple.



- L'accès en Licence est-il sélectif ?

Chaque licence fixe sa capacité d'accueil, certains élèves ne sont pas acceptés dès le début de la première phase d'admission de Parcoursup. Attention certaines formations sont très demandées : élargissez vos vœux !

- Est-il possible de suivre une licence ailleurs qu'à Besançon ?

Oui il est possible d'étudier dans une autre université même si vous êtes Bisontin, toutefois les recteurs de chaque académie fixent un taux maximum d'accueil pour les étudiants extérieurs (ces taux sont consultables sur Parcoursup). Si vous souhaitez vous inscrire dans une autre région, nous vous conseillons de vous inscrire également dans votre académie d'origine.

⇒ Pour toutes vos questions sur l'orientation RDV sur le stand OSE dans le hall « Services aux étudiants et associations » pour échanger avec des chargés d'orientation présents !

EMPLOI DU TEMPS

- Où peut-on trouver le calendrier des congés universitaires ?

Le calendrier des congés universitaires est communiqué par votre composante.

Il est également en ligne sur le site de l'université de Franche-Comté : <https://www.univ-fcomte.fr/le-calendrier-universitaire#.X9h4DefjKUK>

- Quel est le rythme des cours ? (Cours le samedi ? horaires tardifs en soirée ? Combien d'heures de cours ?)

Le rythme des cours est différent selon le diplôme, l'année et le domaine de formation. Il est en effet possible d'avoir des examens planifiés le samedi matin et des cours en soirée. Cela reste malgré tout assez ponctuel. Le nombre d'heures hebdomadaires varie également selon les formations.

Il y a, en moyenne, 20 à 30 heures de cours par semaine et du travail personnel. Dans la semaine, les cours magistraux en amphithéâtre alternent avec des TP (travaux pratiques) et/ou TD (travaux dirigés), des séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, des projets individuels ou collectifs.

À cet enseignement "en présentiel" s'ajoute un enseignement à distance, avec recours aux outils numériques, ainsi qu'un travail personnel. Prévoir au minimum 20 h par semaine pour apprendre les cours, les accompagner de lectures et de recherches en bibliothèque. C'est la condition pour réussir aux évaluations. Les études à l'université supposent d'être autonome et organisé. La méthode à adopter : se fixer un planning de travail.

⇒ N'hésitez pas à entrer en contact avec les étudiants présents sur les portes ouvertes et ainsi profiter de leur expérience !

- Comment se déroule les partiels ? (Nombre de sessions, période, organisation des rattrapages)

Chaque formation fonctionne avec son propre calendrier, cependant il y a toujours 2 sessions de partiels : à la fin du semestre 1 (décembre ou janvier) et à la fin du semestre 2 (avril ou mai)

⇒ Retrouvez les étudiants et les enseignants sur les stands des formations qui vous intéressent !

- Où peut-on consulter son emploi du temps ?

Une fois inscrit à l'université, vous aurez accès au logiciel ADE qui vous permettra de consulter votre emploi du temps en temps réel (jour, horaires, lieu, modifications...)



- **Malgré l'autonomie demandée, sommes-nous accompagnés dans notre parcours d'études ?**

Le fonctionnement de l'université demande un peu plus d'autonomie qu'au lycée. Cependant l'ensemble des équipes pédagogiques et des enseignants est à votre disposition pour vous accompagner. De plus de nombreux tutorats existent pour vous aider dans vos études ! Vous pouvez également compter sur de nombreux services dédiés aux étudiants : le bureau de la vie étudiante, le service orientation stage emploi, le service de santé...mais également des associations étudiantes.

⇒ **Les services et associations sont également présents RDV sur leurs stands dans le hall « Services aux étudiants et associations » !**

- **Comment se passe la prise de note en amphi ? (Avons-nous du temps ? Est-il nécessaire d'avoir un ordinateur ou peut-on prendre des notes manuscrites ? Y-a-t-il des prises électriques dans chaque amphi ?)**

La prise de note peut se faire des deux manières. Il est vrai que la majorité des étudiants ont aujourd'hui un ordinateur, pour autant si vous êtes plus à l'aise à l'écrit il n'y a pas de souci. Concernant le temps, les cours ne sont pas « dictés » mais il existe des modules pour « apprendre à apprendre » dans lesquels la prise de note est abordée. Tous les amphithéâtres ne possèdent pas forcément de prises électriques, cependant la charge de votre ordinateur devrait pouvoir tenir le temps d'un CM.

Pas d'inquiétude il suffit juste d'un temps d'adaptation, ensuite vous aurez l'habitude !

- **Peut-on poser des questions aux enseignants ou à la direction ?**

Bien entendu ! Malgré les idées reçues, l'enseignant ne vient pas en amphi pour dispenser son cours et partir juste après. Les équipes sont accessibles et mobilisées pour la réussite étudiante. Elles seront à votre écoute pendant et en dehors des cours pour conseiller et vous accompagner. De la même manière, les services de scolarité sont à votre disposition si besoin.

⇒ **N'hésitez pas à leur poser des questions directement sur les stands des différentes facultés !**

- **Qu'est-ce qu'une unité d'enseignement ?**

Dans un souci d'harmonisation européenne des diplômes, chaque Unité d'Enseignement (UE) validée en fin de semestre permet l'attribution de crédits ECTS (European Credits Transfer System). Un semestre pédagogique équivaut à 30 crédits ECTS. Un parcours Licence est validé dès lors que 180 crédits ECTS ont été obtenus.

Une unité d'enseignement ou UE se compose d'une activité d'apprentissage ou d'un ensemble d'activités d'apprentissage qui sont regroupées parce qu'elles poursuivent des objectifs communs. Ces activités d'apprentissage forment un ensemble pédagogique cohérent en accord avec les acquis d'apprentissage attendus. Pour chaque unité d'enseignement, une évaluation a lieu et donne lieu à une note sur 20.

- **Comment savoir si une année est validée ? (Mode de calcul)**

La validation d'une année s'effectue par un contrôle continu, un examen final, ou en combinant l'un et l'autre.

Dans le LMD (licence, master, doctorat), la licence correspond à 180 crédits ECTS définitivement acquis une fois validés. Ainsi, il est possible, après une interruption, de reprendre des études là où on les avait laissées. Le semestre est validé à 30 crédits si l'étudiant obtient au moins 10/20 de moyenne sur l'ensemble des UE du semestre.

À noter : les compétences et les connaissances acquises dans le cadre d'un engagement dans des activités associatives, sociales ou professionnelles seront validées.



INSERTION PROFESSIONNELLE/RÉUSSITE

- Quel est le pourcentage de réussite en 1^{ère} année ?
 - Quel est le taux de réussite par filière ?
 - Quel est le taux d'insertion professionnelles ?
 - Où trouver des renseignements sur les débouchés d'une formation ?
- ⇒ Consulter nos fiches statistiques par diplôme ! Une question ? Retrouvez nos chargées d'insertion professionnelles sur le stand OSE dans le hall « Services aux étudiants et associations » !

VIE ÉTUDIANTE

- Peut-on cumuler études et job étudiant ?

En fonction de votre organisation personnelle et de votre emploi du temps il est possible de concilier études et job étudiant. L'Université et le Crous vous propose des offres de jobs étudiants. En 1^{ère} année il faut s'adapter à la vie universitaire, après le 1^{er} semestre vous aurez une meilleure visibilité sur ce que l'on attend de vous et une meilleure organisation de travail.

- **Y-a-t-il des offres de jobs étudiants sur le campus ?** L'Université vous propose des contrats emploi étudiants dans différents services. Vous pouvez consulter le site internet de l'université de Franche-Comté ou Jobaviz (CROUS) dès la fin du mois d'août !
- **Existe-t-il une bonne entraide entre les étudiants ?** Oui ! N'hésitez pas à participer aux événements de début d'année (bienvenue aux étudiants) afin de rencontrer des étudiants et vous entraider si besoin. Les travaux de groupe permettent également de favoriser la cohésion. Enfin n'oubliez pas que les associations universitaires permettent de faire des connaissances et de développer de nouvelles compétences.
- **Comment intégrer une association étudiante ?** Afin de trouver l'association dans laquelle vous souhaiteriez vous engager bénévolement ou si vous avez créé une association et que vous êtes étudiant, rapprochez-vous de l'équipe du Bureau de la Vie Etudiante (bve@univ-fcomte.fr)
- **Comment le tutorat peut-il nous accompagner dans nos études de santé ?** Le tutorat de la filière santé est un soutien entièrement gratuit, accessible à tout étudiant de PASS/LAS : révision des cours, préparation aux concours, séances d'entraînement, corrections...

⇒ Rencontrez les tuteurs sur leur stand situé dans le hall « UFR sciences de la santé » !

- **Comment s'informer sur les activités extra pédagogiques ?** RDV sur le site dédié à l'actualité universitaire actu.univ-fcomte.fr. Il regroupe des articles sur la vie des campus, les formations, la recherche, les projets étudiants et associatifs... Un agenda répertorie tous les événements culturels, sportifs et scientifiques à venir. Une newsletter envoyée sur votre adresse mail universitaire recense les dernières actualités publiées.

INTERNATIONAL

- **Pourquoi tenter l'expérience ?** Pour vivre une expérience unique qui vous permettra de vous ouvrir à d'autres cultures, d'autres langues, d'autres systèmes académiques. Rencontrez des personnes de tous horizons et revenez avec un réseau d'amis du monde entier. La mobilité internationale vous apporte une vraie plus-value



lors de votre entrée dans la vie active. Pour info 64% des diplômés avec une expérience internationale se voient attribuer davantage de responsabilités professionnelles.

- **Quels sont les destinations et les programmes ?** L'Université de Franche-Comté compte près de 400 accords Erasmus+ signés avec des établissements partenaires en Europe et quelques 100 accords interuniversitaires signés avec des partenaires sur les cinq continents.

Les destinations sont variables selon votre composante de rattachement et la discipline étudiée.

Les étudiants peuvent bénéficier de quatre programmes d'échanges :

- ERASMUS+ : Tous les pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Macédoine du Nord, la Serbie et la Turquie. La Suisse propose une solution similaire avec son propre programme qui s'appelle « Swiss-European Mobility Programme »
- AIU (Accords Interuniversitaires) : au 18/12/2020, 17 destinations en Afrique, 37 en Amériques, 31 en Asie et 17 en Europe
- BCI (Bureau de coopération interuniversitaire) : 11 universités partenaires au Québec
- ISEP (International Student Exchange Program) : environ 140 universités aux USA et quelques possibilités au Canada, en Amérique latine, en Asie ou en Afrique.

Plus d'information https://www.univ-fcomte.fr/partir-letranger#.X9y_zufjJPY et <https://www.univ-fcomte.fr/nos-partenaires-internationaux#.X9y8WefjJPY>

- **Quelles sont les conditions d'éligibilité pour partir en mobilité ?** Il est nécessaire d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS pour pouvoir partir en mobilité. Cela correspond à une année d'études. Vous pouvez partir dès la licence 2. La majorité des mobilités s'effectuent en licence 3.

La durée d'une mobilité varie entre un et deux semestres (maximum une année universitaire) dans une université partenaire.

Il faut être inscrit à un diplôme délivré par l'Université de Franche-Comté avant le départ et présenter un dossier académique de bon niveau.

- **Quels sont les avantages de partir en mobilité encadrée ?** Par rapport aux mobilités non encadrées (c'est-à-dire hors programmes d'échange), les avantages sont :
 - La validation de votre année : votre période d'études effectuée à l'étranger sera reconnue à l'UFC, à la condition que vous validiez les crédits ECTS obligatoires au sein de l'université partenaire
 - L'absence de frais d'inscription à l'établissement d'accueil. Vous payez uniquement les frais d'inscription à l'Université
 - Le suivi administratif et pédagogique avant, pendant et après la mobilité par les services relations internationales et les enseignants référents de l'Université de Franche-Comté et l'établissement d'accueil
 - Les facilités de logement (chambre en résidence universitaire ou aide à la recherche de logement)
 - Les aides financières qui existent pour faciliter votre séjour à l'étranger
 - Les formations proposant un double diplôme. Vous pouvez alors étudier dans les deux universités en ne payant que les frais d'inscription de l'Université de Franche-Comté tout en obtenant le diplôme de deux universités, ce qui est encore plus gratifiant
- **Quelles sont les aides financières pour une mobilité d'études ?** Différentes bourses d'études sont disponibles :
 - Bourse Erasmus+ : bourse ouverte à tout étudiant partant en mobilité Erasmus+ pour une durée de 3 mois minimum et 12 mois maximum. Montant : de 180 à 280 euros par mois selon la destination.



- Bourse régionale AQUISIS délivrée par la région Bourgogne Franche-Comté. Possibilité de bourse selon les conditions de ressources (quotient familial) pour une durée de 3 à 12 mois. Montant : de 180 (Europe) à 230 euros (hors-Europe) par mois, dégressif selon le quotient familial.
- Aide à la mobilité internationale. Bourse disponible pour les boursiers sur critères sociaux ou bénéficiant d'une aide spécifique annuelle pour une durée de 9 mois maximum. Montant : 400 euros par mois, non garantis pour l'intégralité de la durée de la mobilité.

Les bourses sont cumulables, y compris avec une bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux

- **Quel niveau de langue est demandé pour partir en mobilité ?** Le niveau de langue demandé varie selon les établissements et leurs formations. La plupart demandent un niveau B2 dans la langue d'enseignement.

À noter que les cours en langue anglaise ne sont pas uniquement disponibles dans des pays anglophones. Beaucoup d'universités dans des pays non-anglophones (Asie, Europe de l'Est par exemple) proposent elles aussi des cours en anglais. Vous aurez ainsi la possibilité d'apprendre deux langues, l'anglais et la langue officielle du pays !

Les étudiants partant avec le programme Erasmus+ peuvent bénéficier d'une préparation à la mobilité sur le plan linguistique et interculturel dispensée au Centre de linguistique appliqué (CLA). Les frais sont majoritairement pris en charge par la Direction des relations internationales et de la francophonie (DRIF).

- **Qu'est-ce que le TOEFL ?** Le TOEFL est un test payant valable 2 ans qui permet d'évaluer votre niveau d'anglais. Il peut vous être demandé selon l'université partenaire que vous souhaitez rejoindre dans le cadre de votre mobilité. Vous pouvez passer ce test dans des centres d'examen dédiés (la liste des centres est disponible sur le site du TOEFL - <https://www.ets.org/fr/toefl/test-takers/>)

- **Comment se préparer à un départ en mobilité d'études ?**

- Tout d'abord, pensez à vous renseigner auprès de la Direction des Relations internationales et de la Francophonie (DRIF) et de vos responsables de formations sur les établissements partenaires ouverts pour votre filière. Définissez des critères (zone géographique, thématique, langue(s), type d'établissements) afin d'affiner votre projet de mobilité
- N'hésitez pas à échanger avec votre entourage, d'anciens étudiants en mobilité et les étudiants internationaux présents à l'UFC
- En tant qu'étudiant en mobilité, vous pourrez « piocher » des cours dans différentes formations de l'établissement partenaire afin de trouver ceux qui correspondent le mieux à votre formation. N'hésitez pas à feuilleter le catalogue de cours (certaines universités disposent d'un catalogue spécifique pour les étudiants en mobilité) et laissez-vous conseiller par votre coordinateur d'échange
- Informez-vous sur le pays, la ville et sa culture pour anticiper votre mobilité (surtout si vous partez dans un pays culturellement très différent). Vous trouverez des conseils aux voyageurs sur le [site du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/) : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

- ⇒ N'hésitez pas à poser des questions directement sur le stand international dans le hall « Services étudiants et associations » ou RDV sur dri@univ-fcomte.fr



CROUS

Logement

- **Fait-il bon vivre dans un logement du CROUS ?** Chaque année de nouvelles résidences sont construites ou réhabilitées. Les concepts architecturaux visent à développer le confort et l'ergonomie des chambres, la performance énergétique et la convivialité pour en faire des lieux propices aux études et au repos.
- **Quels sont les différents types de logement proposés au CROUS (Chambres, studio, appartements) ? Combien cela coûte-t-il ?**

Les résidences Crous vous offrent des logements confortables à un prix accessible et surtout un lieu de rencontre et de partage. Une offre variée, de la chambre au T2, vous est proposée. Plus d'informations : crous-bfc.fr/logements

⇒ Retrouvez notre partenaire CROUS dans le hall « Cadre de vie » !

- **Faut-il privilégier le CROUS pour un logement ? Ou rechercher un appartement en dehors ?**

De nombreux logements à proximité des campus sont proposés par le Crous Bourgogne-Franche-Comté. Ils sont accessibles à tous les étudiants, boursiers ou non. Les demandes s'effectuent du 15 janvier au 15 mai pour la rentrée universitaire suivante par l'intermédiaire du dossier social étudiant (DSE) sur le site messervices.etudiant.gouv.fr. Vous trouverez également des annonces de logement dans le parc privé (logements indépendants ou chez l'habitant, colocation, location contre services), régulièrement publiées sur le site Lokaviz.

- **Peut-on visiter les logements du CROUS ?** Il sera bien sûr possible de visiter des logements sur rendez-vous en envoyant un message à l'adresse mail suivante pole-hebergement.besancon@crous-bfc.fr
- **Faut-il mieux habiter sur le campus ou au centre-ville ?** en fonction de la localisation de votre lieu d'étude il est plus simple d'habiter à proximité. Regardez les plans des campus, pour vous orienter et vous rapprocher !

Restauration

- **Peut-on manger au RU ? Quelles sont les modalités et le fonctionnement ?**

Le restaurant universitaire est accessible à tous et propose différentes formules pour des repas complets et équilibrés (entrée, plat, dessert). Des cafétérias sont aussi à disposition sur les campus et proposent des sandwiches, salades, pauses café...

Le paiement des repas se fait grâce à votre PASS'UBFC et le système de paiement IZLY (1€ pour les étudiants boursiers et 3,30€ pour les étudiants non boursiers (tarif 2020/21))

Bourses

- **Où peut-on trouver des renseignements sur les bourses ?** Les demandes s'effectuent du 15 janvier au 15 mai pour la rentrée universitaire suivante par l'intermédiaire du dossier social étudiant (DSE) sur le site messervices.etudiant.gouv.fr

Les assistantes sociales du Crous peuvent recevoir les étudiants et les informer sur les possibilités d'aides et faciliter leurs démarches.

⇒ Retrouvez notre partenaire CROUS dans le hall « Cadre de vie » !

